

Parcoursup : court essai d'analyse sociologique

Par Corine Eyraud

Bonjour. Je suis Corine Eyraud, sociologue à l'Université d'Aix-Marseille (travaillant sur l'enseignement supérieur, les outils de gestion et les questions de quantification) et élue au conseil de l'UFR ALLSH, soit la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, et à ce titre en relation pratique avec la réforme. Je vais partir non pas d'une analyse générale mais du dispositif de la réforme : la plate-forme Parcoursup, ce qui va me permettre de vous donner des informations concrètes qui, tout allant tellement vite, ont pu vous échapper, tout en tentant une première analyse sociologique et en essayant de montrer nos capacités et surtout nos incapacités (du fait du paramétrage de la plate-forme et de choix ministériels) d'action locale à travers Parcoursup.

Pour commencer **deux mots d'APB**. Les élèves de terminale pouvaient y faire plus de 20 vœux hiérarchisés ; les critères essentiels de l'algorithme pour les filières non-sélectives étaient la hiérarchie du choix du lycée et son origine académique. Le moment du choix de l'après baccalauréat peut être un moment très anxiogène pour les lycéens et leurs familles, mais APB constituait également une nette amélioration pour beaucoup (même procédure, même calendrier, même outils pour plus de 12 000 formations). Les décisions étaient toutes données le même jour, l'an dernier le 8 juin. Pour les filières non sélectives, les établissements ne traitaient, en simplifiant, que les premiers vœux puis les seconds si les premiers étaient refusés. J'étais, en tant que responsable de 1^{ère} année de sociologie à Aix-Marseille Université (AMU), « référente APB » l'an dernier ; nous avons reçu environ 180 demandes en première phase puis environ 30 en phase complémentaire, pour une capacité d'accueil volontairement fixée haute à 250 (environ 130 inscrits en L1 les années précédentes), et au final 180 inscriptions. Un mot sur le **tirage au sort**, puisque sa suppression est un argument massif : il n'a concerné aucune filière de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (pas même la psychologie) ; en 2016 en France cela a concerné 3 500 bacheliers (qui n'ont pas obtenu de ce fait une place dans leur 1^{er} vœu) sur plus de 600 000 candidats nouveaux-bacheliers et plus de 800 000 inscrits sur APB (comprenant les étudiants en réorientation)¹, soit environ 0,4% des inscrits sur APB. C'était, en 2017, le cas de 2 465 bacheliers de l'année et 7 261 étudiants en réorientation² (non prioritaires dans l'algorithme d'APB), soit moins de 0,4% des 627000 bacheliers de l'année et 1,1% de l'ensemble des inscrits sur APB (réorientation compris) au nombre de 864 000. Alors même que les licences universitaires ont accueilli entre 20 000 et 45 000 étudiants supplémentaires chaque année depuis 5 ans³ et que la dépense par étudiant a chuté de près de 10% en 10 ans⁴. Et l'annonce faite par la ministre devant le Sénat mercredi 17 janvier de la création de 22 000 places dans les filières en tension (dont 5 nouvelles antennes de Staps) aurait

¹ J'ai beaucoup peiné pour trouver ces données, les cherchant tout d'abord (et ne les trouvant pas) sur le site du ministère. Ce dernier semble les communiquer exclusivement au Monde :

http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/04/27/universite-le-gouvernement-enterine-le-tirage-au-sort_5118535_4401467.html

² http://www.lemonde.fr/bac-lycee/article/2017/07/14/apb-84-3-des-candidats-admis-tirage-au-sort-dans-92-licences_5160877_4401499.html

³ Et vont en accueillir en moyenne 50 000 de plus chaque année les cinq prochaines années.

⁴ <http://piketty.blog.lemonde.fr/2017/10/12/budget-2018-la-jeunesse-sacrifie/>

plus que largement réglé la question.

Avec **Parcoursup**, les lycéens font au maximum 10 vœux (avec des sous-vœux...) non hiérarchisés devant tous être motivés (la rubrique « Projet de formation motivé » devant être remplie pour chaque vœu afin qu'il puisse être validé). Cela signifie une multiplication des dossiers à examiner par – et on ne peut pas le savoir – 2, 3, jusqu'à 10 (puisque 10 vœux), donc de 200 à 2000 dossiers pour ma L1 de sociologie (et cela la plupart du temps pour rien puisque concernera le vœu 7 ou 10 du lycéen). Or dès que la capacité d'accueil est atteinte, les bacheliers sont automatiquement mis en attente ; comme elle devrait être atteinte dans toutes les filières, cette non hiérarchisation des vœux entraîne la « nécessité » d'un classement, même pour les filières qui peuvent accueillir toutes les demandes. Comment classer 200 à 2000 dossiers ? Il semble impossible de le faire « qualitativement », la plate-forme établira « donc » ce classement en fonction de paramètres définis par filière et par université ; pour ce faire des paramètres quantitatifs (notes) ou types de bacs ou a/n'a pas sont « donc » nécessaires. Vont donc être élaborés de nouveaux algorithmes, cette fois locaux et opaques : le président de la CPU (Conférences des présidents d'université) indiquait dans le Parisien du 8 janvier que « Les élèves ne connaîtraient pas les critères précis ». En tous cas, les critères essentiels de ces algorithmes seront, non plus la hiérarchie des vœux du lycéen et son origine académique comme dans APB, mais la « cohérence » entre son profil et les attendus de la formation. Ce qui est par rapport à APB un **renversement complet de logique** ; en fait on étend à l'ensemble des filières universitaires le mode de fonctionnement (**le classement**) qui était, avec APB, celui des filières sélectives (CPGE, BTS...). J'insiste sur le terme de « cohérence », encore utilisé par la ministre lors de son audition au Sénat mercredi 17 janvier avec celui d'« adéquation », dans une vision linéaire et tellement simpliste du parcours d'un être humain et des formations universitaires.

Il va donc automatiquement y avoir des files d'attente. Les réponses (« oui », « oui si » et « en attente ») seront données « au fil de l'eau » entre le 22 mai et le 26 juin (avec pause pendant les épreuves du bac) puis entre le 26 juin et le 21 septembre pour la phase complémentaire, et reçues par texto (le ministère parle d'« alerte sur le smartphone ») ou messagerie (personnelle ou sur Parcoursup) avec un délai de réponse de 7 jours jusqu'au 25 juin, puis 3 jours jusqu'au 21 août puis 1 jour jusqu'au 21 septembre, et l'impossibilité d'accepter 2 propositions. On voit la capacité de réactivité et de stratégie demandée (pour la première phase pendant la préparation du bac), ou comment agir dans un monde incertain.

Tout cela pour rien dans les filières non-sélectives et « non en tension » si ce n'est :

→ faire entrer dans la tête des lycéens que l'accès à l'université n'est pas de droit,

→ les obliger à se positionner comme des auto-entrepreneurs (et donc responsables) de leurs parcours de formation devant se faire recruter (comme s'ils cherchaient un travail) et transformant les universités en agences de recrutement (AMU, comme je crains beaucoup d'universités, a ainsi ajouté aux pièces demandées un CV). C'est le triomphe de la culture-projet et du self-marketing, de la valorisation de soi, au profit des mieux armés. Par exemple la Fiche Dialogue que les lycées de terminale devaient remplir pour le conseil de classe du 1^{er} trimestre leur demandait « leurs points forts et faibles, scolaires et extra-scolaires », ou connaître ses forces et faiblesses à 17 ans ou encore

le SWOT⁵ des bacheliers. Sans parler de la prise en compte de l'extra-scolaire.

→ La perte du cadrage temporel collectif (un jour pour toutes les réponses en première phase APB) met les bacheliers dans une situation de fluidité et de très grande incertitude sur une période de 1 à 4 mois, sans parler du fait que le processus entier augmente fortement la pression : rédiger des lettres de motivation entre mi-janvier et mi-mars, propositions au fil de l'eau avec réponses urgentes à partir de fin mai... Tout cela, je le répète, pour rien dans ces filières.

Dans les **filiales universitaires « en tension »**, le classement signifiera sélection, qui se fera sur des critères comme la série du bac plus ou moins directement (les notes de certaines matières enseignées seulement dans certaines séries du bac), ce qui met fortement à mal la possibilité de rebattre les cartes qu'offrait l'université et rend plus précoces les « choix » structurants ou bloquants. Un des attendus nationaux en psychologie est ainsi « avoir des compétences dans les disciplines scientifiques, cette mention requiert un bon niveau dans au moins une des disciplines suivantes : mathématiques, physique-chimie et SVT », or ces disciplines ne sont pas enseignées, par exemple, aux terminales L qui n'ont pas pris l'option mathématique.

Finalement, sans parler longuement des attendus nationaux et locaux, on peut évidemment s'attendre à ce qu'ils aient un fort effet de découragement et donc d'auto-censure et d'auto-exclusion, en particulier pour les bacheliers technologiques et professionnels mais pas seulement. Voici quelques exemples tirés de Parcoursup : Aix-Marseille Université, et ce n'est certainement pas la seule, a indiqué pour toutes ses filiales dans la rubrique « Éléments pris en compte » : « Les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour réussir le diplôme de Licence ». L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a indiqué pour sa licence de sociologie dans la même rubrique « Éléments pris en compte » : « Le parcours d'études du candidat (options choisies, classes européennes, activités extra-scolaires, stages) ». La filière de psychologie de l'Université de Nîmes fait figurer dans les « Attendus locaux » : « Obligatoire : Avoir des fortes compétences en mathématiques. Obligatoire : Avoir des fortes compétences en français. Obligatoire : Avoir des compétences en sciences de la vie et de la terre (SVT), ou à défaut dans une autre matière scientifique si absence d'enseignement en SVT ». On sait au moins depuis le début des années 1970 et les travaux de Raymond Boudon – que l'on ne peut qualifier ni de gauchiste ni même de sociologue de gauche – que les « tendances » à l'auto-sélection en matière de parcours scolaire sont très inégalement réparties dans la population et dépendent largement du capital scolaire des parents.

Je terminerai par la remarque d'un de mes collègues, Professeur des universités en psychologie et bachelier technologique : À l'heure où le droit à l'erreur va être reconnu aux contribuables, on s'apprête à supprimer le « droit à l'expérience » voire « à l'erreur » du système scolaire et universitaire.

⁵ L'analyse ou matrice SWOT, de l'anglais *Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*, est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité stratégique. On parle aussi d'analyse FFOM (Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces) ou AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces). Pour ceux qui s'en souviennent elle a été demandée par l'AERES aux laboratoires de recherche dans le cadre de leur auto-évaluation.